

Diocèse de Bourges

Indications pour l'offrande de baptême dans le diocèse de Bourges

Vu les Saints Canons du *Code de droit canonique*, particulièrement :

- le Canon 391 sur le pouvoir législatif de l'évêque diocésain ;
- le Canon 29 sur les décrets généraux portés par le législateur compétent (ici l'évêque diocésain de Bourges) ;
- le Canon 8 § 2 sur la promulgation et la diffusion des lois particulières ;
- le Canon 848 sur les offrandes à l'occasion de la célébration d'un sacrement, offrandes fixées par l'autorité compétente, ici l'évêque diocésain de Bourges ou conjointement les évêques diocésains de la Province de Tours (Canon 1264, 2°) ;

Le Conseil presbytéral ayant été consulté le 4 février 2016 (Canon 531) ; le Conseil Diocésain pour les Affaires économiques ayant été également entendu.

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Art. 1 : En vertu de ma mission d'Archevêque de Bourges, premier responsable de l'annonce de l'Évangile en Berry et portant le souci de la vie matérielle de notre Église berrichonne, **je décide, à compter du 1er janvier 2017, de proposer dans notre diocèse de Bourges une offrande de baptême comprise entre € 60,- et € 120,-.**

Art. 2 : Les parents des enfants dont il est question au Canon 851, 2° seront naturellement instruits ainsi que les parrain et marraine (dans la mesure du possible) de la signification de ce sacrement, véritable « Porte d'entrée » de la vie chrétienne et des obligations qu'il comporte. Les ministres ordonnés, religieux et laïcs chargés de la préparation spirituelle et du déroulement de la célébration veilleront à sensibiliser les personnes rencontrées - voire les catéchumènes selon le Canon 851, 1° - sur le sens de l'offrande proposée : pour la vie matérielle de l'Église catholique, de la paroisse et du diocèse de Bourges qui accueillent leur demande et qui ne pourraient le faire sans la participation financière des uns et des autres. Selon le jugement pastoral, les situations particulières des familles seront prises en compte et amèneront des adaptations.

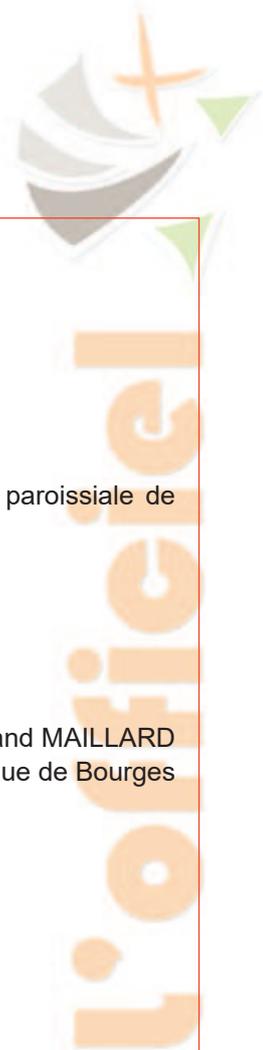
Art. 3 : J'encourage les équipes paroissiales à faire connaître aux parents, parrain et marraine, non seulement la Collecte paroissiale pour la vie locale de la communauté mais aussi le Denier de l'Église. Avec les offrandes et les quêtes au moment des célébrations, la Collecte et le Denier sont également utiles pour l'annonce de l'Évangile de Jésus-Christ et la vie des communautés chrétiennes aujourd'hui.

Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Bourges le mercredi 25 janvier 2017, en la fête de la conversion de l'Apôtre Saint-Paul.

✠ Armand MAILLARD
Archevêque de Bourges

Par mandement,
Jean-Charles FLACHAIRE,
Chancelier



Diocèse de Bourges

Admission d'un fidèle laïc par les rites liturgiques prescrits aux ministères institués de lecteur et d'acolyte

Monsieur David EDWARDSON a été institué lecteur et acolyte (Canon 230 § 1) dans l'église paroissiale de Châtillon-sur-Indre (Sainte-Vierge-Marie) par Mgr l'Archevêque le dimanche 4 décembre 2016.

Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Bourges le mercredi 25 janvier 2017, en la fête de la conversion de l'Apôtre Saint-Paul.

✠ Armand MAILLARD
Archevêque de Bourges

Par mandement,
Jean-Charles FLACHAIRE,
Chancelier

Admission d'un séminariste par le rite liturgique prescrit au ministère institué de lecteur

Monsieur Arthur ADRIEN, admis parmi les candidats au ministère presbytéral pour le diocèse de Bourges au cours de la Messe chrismale le mardi 22 mars 2016 (Mardi Saint) et en formation au Séminaire français de Rome, membre de la Société cléricale de Vie apostolique de droit diocésain « Société Saint Jean de la Croix » depuis le 20 décembre 2016, a été institué lecteur (Canon 230 § 1) dans la chapelle de Mgr l'Archevêque (Canon 1227) le mardi 20 décembre 2016 au cours de l'Eucharistie présidée par Mgr l'Archevêque.

Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Bourges le mercredi 25 janvier 2017, en la fête de la conversion de l'Apôtre Saint-Paul.

✠ Armand MAILLARD
Archevêque de Bourges

Par mandement,
Jean-Charles FLACHAIRE,
Chancelier